

Réhabilitation des cimetières d'Uzès : permanence en mairie, jeudi 3 décembre

Procédure de reprise des tombes en état d'abandon : s'informer en mairie, le jeudi 3 décembre 2015 de 8h30 à 12h auprès du cabinet conseil Finalys.

La Ville d'Uzès s'est engagée dans un vaste programme de restructuration des cimetières pour les tombes en déshérences. Ses cimetières, surtout dans leur partie ancienne, ont besoin de rajeunir. Ils comptabilisent 3500 tombes dont pas moins de 950 de ces emplacements sont en défaut d'entretien, et sont inscrits dans un programme de reprise.

Tous ne sont pas dangereux, mais à minima, ils **ne respectent plus les clauses du contrat de concession**, et ne sont pas dans un état d'entretien suffisant pour le lieu de mémoire que représente le cimetière.

Permanence en mairie : jeudi 3 décembre 2015 de 8h30 à 12h

Pour aider les familles, à mieux comprendre leur rôle vis-à-vis des conduites à tenir sur leur concession, une permanence est prévue en mairie, le jeudi 3 décembre 2015 de 8h30 à 12h animée par le cabinet Finalys, prestataire mandaté de la mairie. Chacun pourra évoquer sa situation et faire part de ses remarques.

Dès à présent, les tombes signalées par une information apposée sur l'emplacement au cimetière doivent impérativement être rénovées, sous peine de faire l'objet **d'un constat d'abandon définitif au 31 décembre 2015**. Il s'agit de la procédure officielle de reprise des tombes en déshérence.

La situation n'a rien d'irréversible à ce stade, faites-vous connaître lors de la permanence en mairie ou demandez à remplir une déclaration de prise en charge auprès du cabinet Finalys (**par tél. : 03 84 688 777 ou courriel : finalys@wanadoo.fr**), et effectuez les travaux attendus, avant la date de clôture du 31/12/2015. Cette garantie certaine permet aux familles de conserver leurs tombes.

N'attendez pas qu'il soit trop tard, et n'oubliez pas.

L'entretien des sépultures des ancêtres est une obligation civile avant d'être morale. Pour conserver son emplacement des décennies durant, il convient que ce dernier soit toujours propre, exempt de mousse et lichen, composé de structure solide, d'aplomb, et non dangereuse (pointe ou verrière).

